Appel à manifestation d’intérêt (AMI)

TORGA Phase 1

Transition écologique des organisations :

l'Ademe vous accompagne pour expérimenter

une démarche globale d’écoconception

|  |
| --- |
| DOSSIER DE CANDIDATURE |

NOM DU DEPOSANT

INTITULE DE LA CONTRIBUTION

# Manifestation d’Intérêt (Projet)

**(10 pages maximum)**

Le projet est déposé par l’organisation qui expérimente une démarche globale d’écoconception. L’organisation est qualifiée de coordinateur du projet. Elle est accompagnée de partenaire(s).

Décrire sommairement l’activité de l’organisation qui dépose le projet.

# Eléments clés du projet

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du projet :** |  |
| **Durée du projet (en mois) :** |  |
| **Localisation géographique du coordinateur :** |  |
| **Date de début :** |  |
| **Date de fin :** |  |

# Liste des partenaires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Raison sociale** | **Catégorie d’organisme au sens communautaire** | **Localisation géographique** |
| Insérer le nom de l’organisation (Coordinateur\*) |  |  |
| Insérer le nom du partenaire |  |  |
| … |  |  |

\*L’organisation engagée dans la démarche d’écoconception avancée est le coordinateur du projet et le consultant expert en méthode d’évaluation environnementale est partenaire.

# DESCRIPTION DU COORDINATEUR

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nombre de salariés** | **Bilan (€)** | **Chiffre d’affaire (€)** |
|  |  |  |

Le coordinateur précisera s’il est soumis aux exigences réglementaires de la Directive 2022/2464 du 14 décembre 2022 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises, dite « CSRD ».

## Pitch synthétique du projet proposé

Résumer en 10 lignes le projet

## Contexte

### Description de l’équipe projet

Décrire sommairement l’activité de l’organisation qui dépose le projet.

Décrire sommairement l’activité du consultant expert qui accompagne l’organisation.

Logique et origine du partenariat, historique de collaboration passée

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Partenaire | Rôle dans le projet | Compétences apportées au projet | Apports du projet au partenaire |
| Partenaire 1 |  |  |  |
| … |  |  |  |

### Description de la démarche d’écoconception de l’organisation (cf. critère d’éligibilité 1 du cahier des charges de l’AMI)

Décrire le souhait de l’organisation à définir et mettre en œuvre sa transition écologique à partir d’une démarche globale d’écoconception, généralisable à toutes ses familles de produits/services et en intégrant des objectifs de sobriété, et en suivant le cadre méthodologique proposé par l’Ademe.

Décrire les actions éventuelles d’écoconception de produits/services réalisées en 2021-2022-2023 par l’organisation et décrire à quelle échelle (un produit/service, plusieurs produits/services, plusieurs familles de produits/services, tous les produits/service de l’organisation).

### Description des pratiques de sobriété de l’organisation (cf. critère d’éligibilité 2 et Annexe 1 du cahier des charges de l’AMI)

Décrire le souhait de l’organisation à développer des pratiques de sobriété, et définir ce qu’est la sobriété pour l’organisation.

Décrire les pratiques de sobriété de l’organisation, développées et mises en œuvre en 2021-2022-2023 sur son/ses site(s), par rapport à ses principaux enjeux environnementaux.

### Description du lien entre la performance environnementale de l’organisation et des familles de produits/services (cf. critère d’éligibilité 3 du cahier des charges de l’AMI)

Décrire le souhait et la motivation de l’organisation à faire le lien entre la performance environnementale de son organisation et la performance environnementale d’une ou de plusieurs familles de produits/services qu’elle commercialise.

### Description de l’antériorité de la démarche de transition écologique de l’organisation et de son ambition à aller plus loin (cf. critère d’éligibilité 5 du cahier des charges de l’AMI)

Décrire et justifier les engagements de l’organisation en matière de transition écologique et son ambition à aller plus loin grâce à ce projet par rapport à la situation actuelle.

### Description de l’engagement du Conseil d’administration (ou structure équivalente) de l’organisation (cf. critère d’éligibilité 6 du cahier des charges de l’AMI)

Communiquer :

* la décision du Conseil d’Administration à participer au projet
* la nomination du membre du Conseil d’administration à être porteur·euse du projet
* la nomination du coordinateur·rice du projet et son CV

## Description SOMMAIRE DU PROJET, SELON LE CADRE METHODOLOGIQUE DE L’ADEME

Cette partie concerne la description sommaire du projet, et en particulier des différentes actions qui seront réalisées conformément au cadre méthodologique de référence de l’Ademe.

Cette description sommaire permettra à l’Ademe d’instruire les manifestations d’intérêts, et de proposer une audition aux porteurs de manifestations d’intérêt retenus.

Décrire au préalable :

* Le périmètre d’application : tout ou partie de l’organisation ;
* L’argumentaire sur le choix de la méthode (ou des méthodes) d’évaluation environnementale (Cf. Annexe 2 du cahier des charges de l’AMI) ; si l’ACV organisationnelle n’est pas la méthode retenue, le préciser et le justifier
* La maturité de l’équipe projet dans la mise en œuvre de la méthode et les références du consultant dans la mise en œuvre de cette méthode.

Remplir aussi précisément que possible le tableau suivant présenté dans le Cahier des charges de l’AMI.

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | Action |
| Situation actuelle |  |
| Enjeux et défis |  |
| Vision |  |
| Nouvelle stratégie |  |
| Plan d’action |  |

## Budget prévisionnel sommaire

Il n’est pas demandé de présenter de budget prévisionnel sommaire au stade du dépôt de la manifestation d’intérêt.

En revanche, lors de l’audition, les porteurs de manifestation d’intérêt retenus seront invités à présenter un chiffrage en première approche du coût total du projet, en euros et temps passé par l’organisation et son(ses) consultant(s), par profil d’intervenant (directeur projet, chef de projet, intervenant projet) et par étape, ainsi qu’un montant d’aide sollicité.

Pour information, les taches liées au respect d’obligations réglementaires ne sont pas éligibles aux aides de l’Ademe.

## planning prévisionnel

Décrire le planning prévisionnel de réalisation du projet, par étape et action, en portant une attention particulière sur l’étape plan d’action.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Etape | Action | Planning (en mois/année) |
| Situation actuelle | A compléter | A compléter |
| Enjeux et défis | * A compléter | * A compléter |
| Vision | * A compléter | * A compléter |
| Nouvelle stratégie | * A compléter | * A compléter |
| Plan d’action | * Définition du plan d’action * Mise en oeuvre du plan d’action * Suivi du plan d’action | * A compléter * A compléter * A compléter |

## Autre…

Préciser ici toute autre information qu’il vous semble utile de porter à la connaissance de l’Ademe